

EXPRESSION

Une collection **Bouygues Immobilier**

Collection EXPRESSION - LOGEMENTS COLLECTIFS

« BELVEDERES »
route des Repingons
74140 MESSERY

NOTICE DESCRIPTIVE SERIE NOTAIRE Indice A du 24/03/2015
(Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

Nom du Client :

.....

Adresse du Client :

.....

PRESENTATION GENERALE

Dans le respect de son engagement à l'échelle nationale, Bouygues Immobilier a privilégié l'aspect environnemental dans la conception du projet « BELVEDERES » ceci en vue d'obtenir un projet aux performances énergétiques élevées. En effet, les différents moyens mis en œuvre sur ce projet permettront de respecter la nouvelle réglementation thermique RT2012.

Le projet fera également l'objet d'une certification NF Logement qui garantit la qualité technique de l'opération ainsi que celle des services apportés à l'acquéreur.

Les avantages d'acquérir un logement dans une résidence certifiée **NF Logement** sont entre autres :

- Agir au quotidien et sensibiliser ses enfants au respect de l'environnement.
- Choisir un logement sur des critères fiables et certifiés tout en garantissant son confort individuel.
- Être assuré d'une qualité de conception et d'usage de son logement permettant notamment de maîtriser ses charges et préserver les ressources naturelles.
- Réaliser un investissement pérenne et responsable.

GENERALITES

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles seront construits les 30 logements accession du programme de 37 logements «BELVEDERES» à MESSERY.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), et la nouvelle Réglementation Thermique (RT 2012) et à la Nouvelle réglementation handicapés (Arrêté du 1^{er} août 2006).

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, respect de la Certification NF Logement, retards d'approvisionnements, défauts de

fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Zones sismiques :

La construction respectera, sur le plan structurel, les règles parasismiques en vigueur, définies suivant les cartes de zonages des aléas sismiques.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

- Terrassement, parois berlinoises suivant nécessité du site.
- Evacuation des terres excédentaires aux décharges appropriées.

1.1.2 FONDATIONS

- Par semelles superficielles filantes ou isolées, puits, ou fondations profondes etc. suivant prescriptions du géotechnicien, du bureau d'étude structures et validation par l'organisme de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

Nota : les épaisseurs et les armatures seront fonction des calculs de l'ingénieur béton armé.

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

1.2.1.1 MURS PERIPHERIQUES

Sans objet.

1.2.1.2 MURS DE REFENDS

Sans objet.

1.2.2 MURS DE FAÇADES

1.2.2.1. Partie courante

Voiles en béton cellulaire épaisseur 25cm suivant calcul du bureau d'études structures, doublés intérieurement par un complexe isolant constitué d'un polystyrène (épaisseur et densité suivant étude du thermicien) et d'une plaque de plâtre. Certains voiles de façades seront réalisés en béton armé (suivant étude structure) et seront doublés extérieurement par une laine minérale ou un polystyrène expansé (épaisseur et densité suivant étude du thermicien) suivant leur localisation.

Revêtement de type Enduit monocouche hydraulique ou Vêture (tons et finitions au choix de l'Architecte).

1.2.2.2. Allèges ditto 1.2.2.1.

1.2.2.3. Trumeaux ditto 1.2.2.1.

1.2.2.4. Encadrement des baies

Bavette aluminium ou appuis béton préfabriqué débordants pour les pièces d'appui des fenêtres (suivant localisation).

1.2.3 MURS PIGNONS

Idem paragraphe 1.2.2.1.

1.2.4 MURS MITOYENS

Idem paragraphe 6.6.2.

1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

Sans objet.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Murs en béton armé avec ou sans isolant, suivant plans et étude thermo-acoustique.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

1.2.7.1. Entre locaux privatifs

Idem paragraphe 1.2.6.

1.2.7.2. Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, hall et locaux divers)

Idem paragraphe 1.2.6.

1.2.7.3. Entre locaux privatifs et comble technique

Idem paragraphe 1.2.6.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 DALLAGES

Dallage en béton armé (épaisseur et ferrailage suivant calcul du bureau d'études structure) coulé sur forme compactée.

1.3.2 PLANCHERS

1.3.2.1 Planchers sur étages courants

Plancher dalle pleine en béton armé. L'épaisseur des dalles sera déterminée par l'ingénieur béton armé et validée par l'organisme de contrôle du projet.

Réserve de sol sur l'ensemble des pièces pour revêtements de sol scellés, ou chape flottante rapportée pour revêtements de sol collés ou en pose flottante suivant localisation.

1.3.2.2 Planchers sous terrasse

Plancher dalle pleine en béton armé. L'épaisseur des dalles sera déterminée par l'ingénieur béton armé et validée par l'organisme de contrôle du projet.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX CHAUFFES

Idem paragraphe 1.3.2.2

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES

- Plancher dalle pleine en béton armé avec isolation thermique en sous-face suivant étude du thermicien.

- Protection par faux plafonds des sous-faces isolées pour les planchers des logements débordants sur l'extérieur.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront constituées d'une ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre, compris un isolant (laine minérale), le tout d'une épaisseur totale de 72 mm.

1.4.2 PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

De même nature que celles entre pièces principales.

Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement des cloisons sera en plaque de plâtre hydrofuge.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

Le séjour, l'entrée, les placards attenants, et les dégagements (sauf duplex) seront revêtus au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent.
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les chambres et placards attenants, dégagements des duplex :

- d'un parquet contrecollé épaisseur 13 mm, avec parement de bois noble 3,4mm, support HDF Hydrofuge de chez COMPAGNIE FRANCAISE DU PARQUET (CFP - Morin Parquet) collection Phyléa 70, ou équivalent. Essences au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront assorties.

2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Les sols de la cuisine seront revêtus au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les W-C, les salles de bains, les salles d'eau seront revêtues au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

Nota : Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies prédéfinies et figées.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENT

Voir paragraphe 2.1.1.

2.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS

Les balcons recevront un revêtement en lames de bois fixées sur lambourdes (Bâtiments A et B) ou en carrelage 60*60cm posé sur plots (Bâtiments C-D-E-F) : essence et teinte au choix de l'architecte.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Pour les Salles de bains ou les Salles d'eau, il sera posé de la faïence murale, sur tous murs et toute hauteur (y compris façade et éventuelle paillasse de baignoire, et socle du receveur de douche et sur le tablier de baignoire) :

- de format 25*45 de chez NOVOCERAM, collection CRYSTAL, MADRAS ou ESPRIT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage. avec le listel assorti collection LEVIS ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies prédéfinies et figées. Dans certains WC équipés de lave-main (suivant plan), il sera posé de la faïence sur une hauteur de 40 cm minimum, coloris Blanc uni de format 20*20 au droit du lave-main selon la certification NF logement, ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1 PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Certaines pièces recevront des faux plafonds composés d'une plaque de plâtre vissée sur ossature métallique pour permettre le passage de canalisation de ventilation (VMC, chutes eaux usées et eaux vannes - localisation suivant plans).

2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Sans objet.

2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS

Sans objet.

2.3.4 SOUS FACE DES BALCONS

Peinture pliolythe : couleur au choix de l'architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Menuiseries bois alu ouvrant à la française ou coulissante (localisation suivant plan). Teinte intérieure et extérieure au choix de l'architecte.

Double vitrage iso-thermique (4/16/4).

Menuiseries conformes à la nouvelle réglementation thermique renforçant l'isolation du bâtiment.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Idem paragraphe 2.4.1.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies de toutes les pièces principales à rez-de-chaussée et en étage seront équipées soit de volets roulants à lames PVC ou aluminium (suivant prescription du fabricant), avec motorisation et commande centralisée.

En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif anti soulèvement.

2.5.2 PIECES DE SERVICE

Toutes les baies (sauf baies de SDB, SDE et W-C) seront équipées de volets roulants à lames PVC ou aluminium (suivant prescriptions du fabricant), avec motorisation et commande centralisée.

En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif anti soulèvement.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Huisseries métalliques ou bois (au choix du maître d'ouvrage) pour l'ensemble des portes de communication intérieure. Huisseries métalliques à bancher pour les portes palières.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront postformées rainurées alvéolaires de chez MALERBA ou JELD'WEN, modèle Moderna Horizon ou Fiber Lounge, ou équivalent, à recouvrement, finition au choix du Maître d'ouvrage. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace de type ARTIS ou MUZE, finition au choix du Maître d'ouvrage, de chez VACHETTE ou équivalent, avec condamnation à verrou pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau, et équipées de bec de cane pour les autres pièces.

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Sans objet.

2.6.4 PORTES PALIERES

Les portes d'entrée seront

- si donnant uniquement à l'intérieur du type bloc porte antieffraction, Niveau 1, certifiées BP1, composées de deux faces fibres dures avec une âme composite blindée et acoustique de chez MALERBA ou de chez JELD'WEN ou équivalent, dimensions suivant plan.

- si donnant sur coursives, du type MD 5.13 Label BP1 de chez MALERBA, ou équivalent.

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace de type MUZE ou ARTIS, finition au choix du Maître d'ouvrage, de chez VACHETTE ou équivalent, avec protecteur de cylindre, d'un ensemble serrure 5 points A2P** et cylindre type radial NT+ de chez VACHETTE ou équivalent et d'un seuil en bois.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS

Les façades des placards seront constituées de panneaux coulissants ou pivotants pour les largeurs inférieures à 1.00m, en mélaminé de 16mm et profils alu laqué blanc, collection PRESTIGE de marque COULIDOOR, Coloris au choix du Maître d'ouvrage.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENTS

Sans objet.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGE

Les portes palières recevront en face extérieure une moulure décorative et en face intérieure un couvre joint plat.

2.6.8 ESCALIERS

Sans objet.

2.7 SERRURERIE ET GARDE CORPS

2.7.1 GARDE CORPS ET BARRES D'APPUI

Suivant les plans de façades, les garde-corps et les lisses (barres d'appui) seront en métal laqué usine (suivant prescriptions du PC), fixés soit sur dalle ou en relevé béton.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Si nécessaires, elles seront en métal laqué, conformément aux plans architecte.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses, hauteur minimum 2,00 m, seront réalisés en métal laqué d'usine conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 SUR MENUISERIES

Sans objet.

2.8.1.2 SUR FERMETURES ET PROTECTIONS

Sans objet.

2.8.1.3 SUR SERRURERIE

Voir article 2.7.1

2.8.1.4 SUR SOUS FACE ET RIVES DES BALCONS

Les sous faces des balcons et des loggias recevront en finition une peinture type pliolite, de teinte au choix de l'architecte.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.1.1 SUR MENUISERIES

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse (finition satinée)

2.8.1.2 SUR MURS

Il sera appliqué deux couches de peinture acrylique blanche aspect lisse (finition mate en pièces sèches ou satinée en pièces humides).

2.8.1.3 SUR PLAFONDS

Il sera appliqué deux couches de peinture acrylique blanche aspect lisse (finition mate).

2.8.1.4 SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES APPARENTES

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse (finition satinée).

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Sans objet.

2.8.4 TENTURES (tissus, toiles plastifiées, etc.)

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 BLOC EVIER, ROBINETTERIE

Sans objet.

2.9.1.2 APPAREILS ET MOBILIER

Sans objet.

2.9.1.3 EVACUATION DES DECHETS

Sans objet.

2.9.1.4 ARMOIRE SECHE LINGE

Sans objet.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

- Piquage sur colonne montante avec robinet d'arrêt, manchette en attente pour positionnement d'un compteur de classe C et détendeur si nécessaire.

- Distribution en tube PER ou cuivre (au choix de BOUYGUES IMMOBILIER).

2.9.2.2 DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE COLLECTIVE ET COMPTAGE

Sans objet.

2.9.2.3 PRODUCTION D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE

La production et la distribution d'eau chaude individuelle seront réalisées par une chaudière gaz SAUNIER DUVAL, ARISTON ou équivalent.

2.9.2.4 EVACUATIONS

Evacuations EU-EV par tuyaux PVC jusqu'aux chutes collectives.

2.9.2.5 DISTRIBUTION DU GAZ

Sans objet.

2.9.2.6 BRANCHEMENTS EN ATTENTE

- lave-linge : évacuation en PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en attente dans cuisine ou salle de bains (suivant plans).

- lave-vaisselle : évacuation PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en cuisine (hormis pour les T1 et T2 si présence ou pas d'un lave-vaisselle suivant plans).

2.9.2.7 APPAREILS SANITAIRES

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant plans :

Les salles de bains seront équipées :

- d'une baignoire en acrylique KHEOPS 3 de marque IDEAL STANDARD, de largeur 0,80 m et de longueur 1,70 m, avec tablier en carreaux de plâtre hydrofuge revêtu de faïence y compris trappe de visite, ou équivalent.
- d'un meuble simple vasque (largeur suivant plan) de type DEUZZIO Moove (pour les T5) ou DEUZZIO Square (pour les T3 et T4) de chez CHENE VERT, coloris au choix du Maître d'ouvrage, avec un plan vasque, un caisson 1 tiroir +1 niche ou deux caissons 1 tiroir (type de pose au choix du Maître d'ouvrage), avec panneau miroir et bandeau avec point(s) lumineux ou équivalent.

les salles d'eau seront équipées :

- d'un meuble vasque (largeur suivant plan) de type Deuzzio Square, coloris au choix du Maître d'ouvrage, avec caisson 1 tiroir + 1 niche, amortisseurs de portes, monoplan, avec une vasque intégrée, un miroir, et un bandeau avec point(s) lumineux, de marque CHENE VERT ou équivalent.
- D'un receveur de douche en grès fin, de 80x80cm, 80*100cm ou 80*120cm selon plan, de type CONNECT de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

Les W-C seront équipés :

- d'un WC suspendu, cis réservoir, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, PATIO de marque JACOB DELAFON ou équivalent (cis bâti support).
- Lave-mains : certains WC (suivant plan) seront équipés d'un lave-main de type PATIO ODEON (angle) ou ODEON UP (droit) de chez JACOB DELAFON ou équivalent (Eau froide et Eau chaude).

2.9.2.8 ROBINETTERIE

La robinetterie des salles de bains et des salles d'eau sera chromée de type mitigeur CONCETTO de marque GROHE ou équivalent, sauf pour les douches et les baignoires qui seront équipées de robinetterie thermostatique GROHTHERM 1000 COSMOPOLITAN de marque GROHE ou équivalent. Les lave-mains seront équipés de mitigeurs sans tirette de vidage de marque GROHE modèle EUROSART ou équivalent.

2.9.2.9 ACCESSOIRES DIVERS

Douchette TEMPESTA CLASSIQUE (3 jets), flexible et barre de douche de marque GROHE ou équivalent.

Les receveurs de douche seront équipés d'une cabine de douche ou d'une porte de douche (avec paroi latérale ou non selon la configuration de la pièce - au choix du Maître d'ouvrage), de type CONNECT de marque IDEAL STANDARD ou équivalent.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 TYPE D'INSTALLATION

Installation conforme à la norme NF C 15-100

2.9.3.2 PUISSANCE A DESSERVIR

Puissance : 6 à 12 kW par logement

Recommandation importante : BOUYGUES IMMOBILIER recommande aux propriétaires et à leurs locataires de se conformer étroitement aux règles de sécurité en vigueur en

cas d'installation d'appareils et d'équipements électriques. En outre, nous attirons leur attention sur l'obligation d'équiper les salles de bains et toilettes d'appareils d'éclairage et armoire de toilettes de classe 2.

2.9.3.3 EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

L'appareillage sera de type LIVINGLIGHT Blanc de chez ARNOULD ou équivalent.

Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclisse.

Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires.

❖ Réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées :

- ❖ Installation d'une prise de courant à proximité de l'interrupteur d'éclairage et à hauteur identique dans toutes les pièces constituant l'unité de vie des logements adaptés (séjour, cuisine, 1 chambre si existante à ce niveau, 1 salle d'eau et 1 WC) pour tous les logements en RDC ou desservis par un ascenseur.
- Le dispositif de commande d'éclairage sera situé à l'entrée à l'intérieur de chaque pièce. Dans les SDB et SDE, le dispositif de commande peut, pour respecter les règles liées aux volumes, être disposé à l'extérieur.
- Les prises de courant pourront éventuellement être regroupées en prises doubles.
- L'équipement de chaque pièce sera conforme à la norme C 15-100 (décembre 2002)

2.9.3.4 SONNERIE DE PORTE PALIERE

Un bouton poussoir à proximité de la porte palière et sonnerie incorporée au tableau électrique.

2.9.3.5 RESEAU DE COMMUNICATION

L'ensemble des prises RJ45 prévues à l'article 2.9.3.3 sont reliées à un coffret de communication situé dans la gaine technique logement à proximité du tableau électrique.

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -12°C

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure minimale de -12°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 20°C et les autres à + 19°C.

2.9.4.2 CHAUFFAGE ELECTRIQUE

2.9.4.2.1 Type d'installation

L'installation de chauffage des salles de bains et salles d'eau sera de type électrique individuel.

2.9.4.2.2 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage des SDE et SDB sera assuré par des sèche serviettes type FASSANE SPA de chez ACOVA ou équivalent, non piloté par l'horloge de programmation.

2.9.4.3 CHAUFFAGE GAZ INDIVIDUEL

2.9.4.3.1 Type d'installation

L'installation de chauffage sera de type gaz individuel.

Le chauffage sera assuré par une chaudière murale mixte assurant le chauffage central et le chauffage de l'eau sanitaire. Distribution par réseau en dalle.

Chaque logement sera équipé d'un thermostat d'ambiance programmable alimenté par pile, localisé dans le séjour.

2.9.4.3.2 Appareils d'émission de chaleur gaz

Le chauffage sera assuré par des radiateurs constitués de panneaux en acier peint en usine, fixés par consoles sur les parois.

Référence produit : ACOVA FASSANE dans toutes les pièces.

Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance.

2.9.4.4 CONDUITS DE FUMEE

Les conduits d'évacuations des fumées des chaudières seront de type 3CE (ventouse collective verticale) ou de type ventouse individuelle verticale ou horizontale.

2.9.4.5 CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée avec extraction de l'air vicié par les pièces humides.

2.9.4.6 CONDUITS ET PRISES D'AIR FRAIS

Entrées d'air frais dans les séjours et chambres incorporées aux menuiseries extérieures suivant le principe de ventilation retenu (simple flux), calcul du bureau d'études thermiques et validation par l'organisme de contrôle.

2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1 PLACARD

Le placard dans l'entrée (suivant plans) sera équipé d'un aménagement tablette chapelière + tringle de marque COULIDOOR ou équivalent et les autres placards d'un aménagement 2/3 penderie + 1/3 étagères de marque COULIDOOR type RANGECO ou équivalent.

2.9.5.2 PIECES DE RANGEMENT

Sans objet.

2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 RADIO TV

Une prise télévision dans le séjour et dans la chambre principale pour réception des chaînes analogiques hertziennes et la TNT (chaînes gratuites).

2.9.6.2 TELEPHONE

Une prise de communication reliée à l'installation principale sera placée dans le séjour et chaque chambre.

2.9.6.3 COMMANDE D'OUVERTURE de la porte principale d'entrée de l'immeuble

L'entrée dans l'immeuble se fera grâce à un équipement de chez BTICINO, URMET ou équivalent, avec :

Au rez-de chaussée

- dans le sas, un digicode de type TERCODE de chez BTICINO ou équivalent,

- devant le hall d'entrée et sur rue, une platine de rue de série 308010 (à boutons poussoirs) ou de série 308000 (à défilement) ou SFERA Modulaire de chez BTICINO, ou équivalent.

Dans les logements

Un vidéophone main libre avec un écran couleur de type CLASS 100 de chez BTICINO, ou équivalent, placé dans l'entrée de l'appartement permettra de converser avec les visiteurs et de commander à distance l'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble ou du portail de la résidence.

Un système VIGIK permettra l'accès de l'immeuble aux concessionnaires et résidents.

2.9.7 AUTRES EQUIPEMENTS

Sans objet.

2.10 LOCAUX COMMERCIAUX

Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CELLIERS (bâtiments B1 à B4 seulement)

3.1.1 MURS ET CLOISONS

Cloisons en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique.

3.1.2 PLAFONDS

Plancher béton ou paille d'escalier.

3.1.3 SOLS

Sol carrelé.

3.1.4 PORTES D'ACCES

Portes pleines isoplans avec condamnation à clef.

3.1.5 VENTILATION

Suivant réglementation.

3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Un point lumineux sur simple allumage.

3.2 PARKINGS COUVERTS (Boxes bois)

3.2.1 MURS ET CLOISONS

Murs et cloisons en ossature bois revêtu de bardage au choix de l'architecte.

3.2.2 PLAFONDS

Plafond constitué des élément de charpente support de la couverture de toiture végétalisée.

3.2.3 SOLS

Sols réalisés en enrobés.

3.2.4 PORTES D'ACCES

Portes basculantes à ouverture manuelle avec condamnation à clef.

3.2.5 VENTILATION

Sans objet

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOL

Les parkings extérieurs seront réalisés en enrobés.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Délimitation au sol par peinture blanche.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Repérage par numérotation.

3.3.4 SYSTEME CONdamnATION L'ACCES

La résidence sera close par le biais de deux portails électriques automatiques.

3.4 JARDINS PRIVATIFS

3.4.1 PLANTATIONS

Suivant plan d'aménagement de l'architecte paysagiste.

3.4.2 CLOTURES

Suivant plan d'aménagement de l'architecte paysagiste.

3.4.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Suivant plan d'aménagement du BET VRD.

3.4.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Un robinet de puisage par appartement à RDC ayant un jardin ou une terrasse.

3.5 TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS

3.5.1 SEPARATIFS ENTRE TERRASSES

Idem paragraphe 2.7.3

3.5.2 SOLS

Revêtements composés de lames bois sur plots réglables sur les terrasses étanchées en étage (bâtiments A-B). revêtement minéral pour les terrasses à RDC.

3.5.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Une prise étanche et un point lumineux sur simple allumage par terrasse et par balcon.

3.5.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Un robinet de puisage par appartement ayant une terrasse étanchée.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS

Suivant plans de décoration des halls de l'architecte.

4.1.2 PAROIS

Suivant plans de décoration des halls de l'architecte.

4.1.3 PLAFONDS

Suivant plans de décoration des halls de l'architecte.

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Suivant plans de décoration des halls de l'architecte.

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Les portes d'entrée seront constituées d'ensembles en acier laqué, avec vitrage sécurit et ferme porte ou équivalent suivant plans architecte. Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées, ces portes présenteront des caractéristiques permettant un contraste visuel.

L'entrée dans l'immeuble se fera grâce à un équipement de chez BTICINO, URMET ou équivalent, avec :

Au rez-de chaussée

- dans le sas, un digicode de type TERCODE de chez BTICINO ou équivalent,
- sur rue , une platine de rue de série 308010 (à boutons poussoirs) ou de série 308000 (à défilement) ou SFERA Modulaire, de chez BTICINO, ou équivalent,

Dans les logements

Un vidéophone main libre avec un écran couleur de type CLASS 100 de chez BTICINO, ou équivalent, placé dans l'entrée de l'appartement permettra de converser avec les visiteurs et de commander à distance l'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble et le portail de la résidence.

Un système VIGIK permettra l'accès de l'immeuble aux concessionnaires et résidents.

Le système de contrôle d'accès et les dispositifs de commande manuelle répondront aux exigences de la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées.

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de marque VISOREX ou RENZ ou équivalent, seront encastrées dans le hall, ou posées en applique suivant plans.

Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées

4.1.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Fourniture et pose des tableaux d'affichage 2 formats A3

4.1.8 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Il sera prévu des spots lumineux encastrés en faux plafond et des appliques suivant plan de décoration de l'architecte.

L'appareillage sera de type ESPACE de chez ARNOULD ou équivalent.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGES

4.2.1 SOLS

Sols en revêtements durs à RDC suivant plan de décoration de l'architecte.

Sols en revêtements durs en étage : modèle et teinte au choix de l'architecte.

4.2.2 MURS

Les murs recevront soit un revêtement vinylique ou une peinture. Coloris au choix de l'architecte.

4.2.3 PLAFONDS

Les plafonds à RDC seront en partie constitués de faux plafonds acoustiques peints et en étage les plafonds seront revêtus d'une peinture blanche mate sur faux plafond ou plancher béton suivant localisation.

4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.2.5 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.6 PORTES

Les portes des circulations communes seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu conforme à la réglementation. Elles seront équipées d'un ensemble de béquille sur plaque type MUZE ou ARTIS de chez VACHETTE ou équivalent.

4.2.7 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

L'appareillage des paliers sera du type ESPACE de chez ARNOULD ou équivalent.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Les circulations décrites dans ce chapitre, sont uniquement les circulations piétonnes d'accès, tels que sas et couloirs, (à l'exception des sols décrits au chapitre 3.1 et 3.2)

4.3.1 SOLS

Sans objet

4.3.2 MURS

Sans objet

4.3.3 PLAFONDS

Sans objet

4.3.4 PORTES D'ACCES

Sans objet

4.3.5 RAMPE D'ACCES POUR VEHICULES

Sans objet

4.3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Sans objet

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 SOLS

Peinture de sol.

4.4.2 MURS

4.4.3 PLAFONDS

Peinture.

4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTRE MARCHES)

Peinture de sol et nez de marche antidérapants.

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Sans objet.

4.4.6 ECLAIRAGE

Par applique et/ou plafonniers sur minuterie commandés par détecteurs de présence.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 GARAGE A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

Locaux vélos situés à RDC dans le volume de construction ou en extérieur.

4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

Sans objet

4.5.3 SECHOIRS COLLECTIF

Sans objet

4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENTS ET D'ENTRETIEN

Sans objet

4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Locaux sanitaires de la piscine réalisés suivant plan architecte.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet

4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE REUNION

Sans objet

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet. Containers semi enterrés situés chemin de Crozette.

4.7.2 CHAUFFERIE

Sans objet

4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet

4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS

Sans objet

4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.

Localisation suivant prescriptions Erdf

4.7.6 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet.

4.7.7 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Locaux situés en combles des bâtiments.

4.7.8 LOCAL EAU

Sans objet

4.7.9 CONCIERGERIE

Sans objet

4.7.10 EQUIPEMENTS DIVERS

Sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Charge max et vitesse suivant prescriptions fabricant, appareil électrique

Sol identique à celui du local d'accès au rez-de-chaussée.

Indication des niveaux en cabine,

Parois habillées.

Boutons d'ouverture des portes.

Bouton d'appel relié via le téléphone à un centre d'appel 24h/24h

Porte de cabine en inox brossé.

Porte palière rez-de-chaussée en inox brossé.

Portes palières des étages et sous-sols peintes.

Machineries intégrées aux gaines ascenseurs aux derniers niveaux des bâtiments.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Sans objet

5.3 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

Sans objet

5.4 TELECOMMUNICATIONS

5.4.1 TELEPHONE

Raccordement depuis la chambre de tirage située en limite de propriété jusqu'aux logements.

5.4.2 ANTENNES TV ET RADIO

Idem article 2.9.6.1

5.5 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Voir article 4.7.1

5.6 VENTILATION DES LOCAUX

Ventilation réalisée suivant réglementation

5.7 ALIMENTATION EN EAU

5.7.1 COMPTAGES GENERAUX

Le comptage général posé par le service concessionnaire sera situé dans un regard extérieur sous voirie.

5.7.2 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet.

5.7.3 COLONNES MONTANTES

La distribution primaire de l'eau se fera par le biais de colonnes montantes situées en gaines palières.

5.7.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

La distribution secondaire sera réalisé depuis un piquage sur la colonne montante. Sur chaque piquage sera mis en place une manchette en attente d'un compteur individuel de classe C à la charge de l'acquéreur.

5.8 ALIMENTATION EN GAZ

L'alimentation en gaz des logements se fera par l'intermédiaire d'une colonne montante gaz. Chaque appartement fera l'objet d'un comptage individuel gaz.

5.9 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.9.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Le comptage des consommations communes au programme sera situé en gaine palière à RDC avec sous comptage si nécessaire.

5.9.2 COLONNES MONTANTES

La distribution des appartements se fera par des colonnes montantes situées en gaines palières et dimensionnées suivant les besoins nécessaires au bon fonctionnement de l'ensembles des appartements.

5.9.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

A chaque étage des dérivations individuelles desserviront chaque appartement jusqu'au tableau d'abonné dans lequel se trouvera un compteur individuel.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

6.1 VOIRIES ET PARKING

6.1.1 VOIRIES D'ACCES

Voirie en enrobés suivant plan VRD.

6.1.2 TROTTOIRS

Suivant plans VRD.

6.1.3 PARKINGS VISITEURS

Places dédiées aux visiteurs en enrobés: localisation suivant plans.

6.2 CIRCULATION PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Les cheminements d'accès aux entrées seront réalisés suivant le plan d'aménagement des espaces extérieurs.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 AIRES DE REPOS

Sans objet.

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Suivant plan d'aménagements des espaces verts.

6.3.3 ENGAZONNEMENT

Localisation suivant plan des espaces verts.

6.3.4 ARROSAGE

Bouches d'arrosages prévues dans espaces collectifs.

6.3.5 BASSINS DECORATIFS

Bassin de baignade prévu suivant localisation sur plan des aménagements extérieurs.

6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE

Suivant plan d'aménagement extérieur.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 SOL

Sans objet

6.4.2 EQUIPEMENTS

Sans objet

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Suivant plan d'aménagements des espaces extérieurs.

6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Suivant plan d'aménagements des espaces extérieurs.

6.6 CLOTURES

6.6.1 SUR RUE

Suivant plan des aménagements extérieurs.

6.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Suivant plan d'aménagement des espaces extérieurs.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 CHAUFFAGE URBAIN

Sans objet.

6.7.2 GAZ

Réseau de raccordement depuis cuve de stockage enterré sous espace vert jusqu'au coffret de coupure suivant prescriptions du fournisseur d'énergie.

6.7.3 EAU

Alimentation depuis le domaine public.
Un compteur général à l'entrée.

6.7.4 ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

Raccordement au réseau BT suivant prescriptions Erdf.

6.7.5 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Installation selon la réglementation incendie par la copropriété.

6.7.6 EGOUTS

Raccordement au réseau public par canalisation PVC et suivant prescriptions de la CCBC.

6.7.7 EPURATION DES EAUX

Sans objet.

6.7.8 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau mutualisé téléphonique.

6.7.9 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet.

6.7.10 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Evacuation des eaux de pluie vers le réseau public via une rétention afin de limiter le débit de fuite.

Reserves :

En cours de travaux des modifications pourront être apportées à ce descriptif suite à des impératifs techniques, mettant le constructeur dans l'obligation de renoncer à tel matériel, matériaux ou telle composition.

Dans ce cas, matériel ou matériaux nouveaux, disposition nouvelle, seront de qualité équivalente à ceux supprimés ou modifiés.

Fait, à

Le VENDEUR

Le RESERVATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

EXPRESSION

Une collection **Bouygues Immobilier**

Collection EXPRESSION - LOGEMENTS INDIVIDUELS

« BELVEDERES »
route des Repingons
74140 MESSERY

NOTICE DESCRIPTIVE SERIE NOTAIRE Maisons Jumelées
Indice A du 24/03/2015
(Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

Nom du Client :

.....

Adresse du Client :

.....

Dans le respect de son engagement à l'échelle nationale, Bouygues Immobilier a privilégié l'aspect environnemental dans la conception du projet « MESSERY » ceci en vue d'obtenir un projet aux performances énergétiques élevées. En effet, les différents moyens mis en œuvre sur ce projet permettront de respecter la nouvelle réglementation thermique RT2012.

Le projet fera également l'objet d'une certification NF Logement qui garantit la qualité technique de l'opération ainsi que celle des services apportés à l'acquéreur.

Les avantages d'acquérir un logement dans une résidence certifiée **NF Logement** sont entre autres :

- Agir au quotidien et sensibiliser ses enfants au respect de l'environnement.
- Choisir un logement sur des critères fiables et certifiés tout en garantissant son confort individuel.
- Être assuré d'une qualité de conception et d'usage de son logement permettant notamment de maîtriser ses charges et préserver les ressources naturelles.
- Réaliser un investissement pérenne et responsable.

GENERALITES

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles seront construits les 2 maisons jumelées en accession libre du programme de 37 logements «BELVEDERES» à MESSERY.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), et la nouvelle Réglementation Thermique (RT 2012) et à la Nouvelle réglementation handicapés (Arrêté du 1^{er} août 2006).

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, respect de la Certification NF Logement, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel

nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Zones sismiques :

La construction respectera, sur le plan structurel, les règles parasismiques en vigueur, définies suivant les cartes de zonages des aléas sismiques.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

- Terrassement, parois berlinoises suivant nécessité du site.
- Evacuation des terres excédentaires aux décharges appropriées.

1.1.2 FONDATIONS

- Par semelles superficielles filantes ou isolées, puits, ou fondations profondes etc. suivant prescriptions du géotechnicien, du bureau d'étude structures et validation par l'organisme de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

Nota : les épaisseurs et les armatures seront fonction des calculs de l'ingénieur béton armé.

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

1.2.1.1 MURS PERIPHERIQUES

Sans objet.

1.2.1.2 MURS DE REFENDS

Sans objet.

1.2.2 MURS DE FAÇADES

1.2.2.1. Partie courante

Voiles en béton cellulaire épaisseur 25cm suivant calcul du bureau d'études structures, doublés intérieurement par un complexe isolant constitué d'un polystyrène (épaisseur et densité suivant étude du thermicien) et d'une plaque de plâtre. Certains voiles de façades seront réalisés en béton armé (suivant étude structure) et seront doublés extérieurement par une laine minérale ou un polystyrène expansé (épaisseur et densité suivant étude du thermicien) suivant leur localisation.

Revêtement de type Enduit monocouche hydraulique (tons et finitions au choix de l'Architecte).

1.2.2.2. Allèges dito 1.2.2.1.

1.2.2.3. Trumeaux dito 1.2.2.1.

1.2.2.4. Encadrement des baies

Bavette aluminium ou appuis béton préfabriqué débordants pour les pièces d'appui des fenêtres (suivant localisation).

1.2.3 MURS PIGNONS

Idem paragraphe 1.2.2.1.

1.2.4 MURS MITOYENS

Idem paragraphe 6.6.2.

1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

Sans objet.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Murs en béton armé ou blocs agglomérés de ciment, avec ou sans isolant, suivant plans et étude thermo-acoustique.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

1.2.7.1. Entre locaux privatifs

Idem paragraphe 1.2.6.

1.2.7.2. Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, hall et locaux divers)

Sans objet.

1.2.7.3. Entre locaux privatifs et comble technique

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 DALLAGES

Dallage en béton armé (épaisseur et ferrailage suivant calcul du bureau d'études structure) coulé sur forme compactée.

1.3.2 PLANCHERS

1.3.2.1 Planchers sur étages courants

Plancher dalle pleine en béton armé. L'épaisseur des dalles sera déterminée par l'ingénieur béton armé et validée par l'organisme de contrôle du projet.

Réserve de sol sur l'ensemble des pièces à RDC pour revêtements de sol scellés. A l'étage, les planchers recevront directement (sans chape) un parquet contrecollé en pose flottante ou un carrelage collé suivant localisation.

1.3.2.2 Planchers sous terrasse

Sans objet.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX CHAUFFES

Sans objet.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES

- Plancher dalle pleine en béton armé avec isolation thermique en sous-face suivant étude du thermicien.

- Protection par faux plafonds des sous-faces isolées pour les planchers des logements débordants sur l'extérieur.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront constituées d'une ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre, compris un isolant (laine minérale), le tout d'une épaisseur totale de 72 mm.

1.4.2 PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

De même nature que celles entre pièces principales.

Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement des cloisons sera en plaque de plâtre hydrofuge.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

Le séjour, l'entrée, les placards attenants, et les dégagements seront revêtus au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage. Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les chambres et placards attenants :

- d'un parquet contrecollé épaisseur 13 mm, avec parement de bois noble 3,4mm, support HDF Hydrofuge de chez COMPAGNIE FRANCAISE DU PARQUET (CFP - Morin Parquet) collection Phyléa 70, ou équivalent. Essences au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage. Les plinthes seront assorties.

2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Les sols de la cuisine seront revêtus au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage. Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les W-C, les salles de bains, les salles d'eau seront revêtues au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage. Les plinthes seront en carrelage assorti.

Nota : Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies prédéfinies et figées.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENT

Entrée = idem séjour

Dégagement = idem chambres

2.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS

Sans objet.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Pour les Salles de bains ou les Salles d'eau, il sera posé de la faïence murale, sur tous murs et toute hauteur (y compris façade et éventuelle paillasse de baignoire, et socle du receveur de douche et sur le tablier de baignoire) :

- de format 25*45 de chez NOVOCERAM, collection CRYSTAL, MADRAS ou ESPRIT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage. avec le listel assorti collection LEVIS ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies prédéfinies et figées.

Dans les WC équipés de lavabos à RDC, il sera posé de la faïence sur une hauteur de 40 cm minimum, coloris Blanc uni de format 20*20 au droit du lave-main selon la certification NF logement, ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1 PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Certaines pièces recevront des faux plafonds composés d'une plaque de plâtre vissée sur ossature métallique pour permettre le passage de canalisation de ventilation (VMC, chutes eaux usées et eaux vannes - localisation suivant plans).

2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Sans objet.

2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS

Sans objet.

2.3.4 SOUS FACE DES BALCONS

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Menuiseries bois alu ouvrant à la française ou coulissante (localisation suivant plan). Teinte intérieure et extérieure au choix de l'architecte.

Double vitrage iso-thermique (4/16/4).

Menuiseries conformes à la nouvelle réglementation thermique renforçant l'isolation du bâtiment.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Idem paragraphe 2.4.1.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies de toutes les pièces principales à rez-de-chaussée et en étage seront équipées soit de volets roulants à lames PVC ou aluminium (suivant prescription du fabricant), avec motorisation et commande centralisée.

En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif anti soulèvement.

2.5.2 PIECES DE SERVICE

Toutes les baies (sauf baies de cage d'escalier, rangement) seront équipées de volets roulants à lames PVC ou aluminium (suivant prescriptions du fabricant), avec motorisation et commande centralisée.

En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif anti soulèvement.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Huisseries métalliques ou bois (au choix du maître d'ouvrage) pour l'ensemble des portes de communication intérieure. Huisseries métalliques à reprise de doublage pour les portes palières.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront postformées rainurées alvéolaires de chez MALERBA ou JELD'WEN, modèle Moderna Horizon ou Fiber Lounge, ou équivalent, à recouvrement, finition au choix du Maître d'ouvrage. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace de type ARTIS ou MUZE, finition au choix du Maître d'ouvrage, de chez VACHETTE ou équivalent, avec condamnation à verrou pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau, et équipées de bec de cane pour les autres pièces.

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Sans objet.

2.6.4 PORTES PALIERES

Les portes d'entrée seront du type ATHENA Anti-effraction Label BP1 de chez MALERBA finition Línea Zen, ou équivalent.

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace de type MUZE ou ARTIS, finition au choix du Maître d'ouvrage, de chez VACHETTE ou équivalent, avec protecteur de cylindre, d'un ensemble serrure 5 points A2P** et cylindre type radial NT+ de chez VACHETTE ou équivalent et d'un seuil en aluminium.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS

Les façades des placards seront constituées de panneaux coulissants ou pivotants pour les largeurs inférieures à 1.00m, en mélaminé de 16mm et profils alu laqué blanc, collection PRESTIGE de marque COULIDOOOR, Coloris au choix du Maître d'ouvrage.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENTS

Idem paragraphe 2.6.2.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGE

Sans objet.

2.6.8 ESCALIERS

Escalier bois avec marches et contremarches répondant la réglementation PMR en vigueur. Essence et teinte au choix de l'architecte.

2.7 SERRURERIE ET GARDE CORPS

2.7.1 GARDE CORPS ET BARRES D'APPUI

Suivant les plans de façades, les garde-corps et les lisses (barres d'appui) seront en métal laqué usine (suivant prescriptions du PC), fixés soit en tableau, sur dalle ou en relevé béton.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Les séparatifs des terrasses à RDC, hauteur minimum 2,00 m, seront réalisés en métal laqué d'usine avec remplissage bois conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 SUR MENUISERIES

Sans objet.

2.8.1.2 SUR FERMETURES ET PROTECTIONS

Sans objet.

2.8.1.3 SUR SERRURERIE

Voir article 2.7.1

2.8.1.4 SUR SOUS FACE ET RIVES DES BALCONS

Sans objet.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.1.1 SUR MENUISERIES

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse (finition satinée)

2.8.1.2 SUR MURS

Il sera appliqué deux couches de peinture acrylique blanche aspect lisse (finition mate en pièces sèches ou satinée en pièces humides).

2.8.1.3 SUR PLAFONDS

Il sera appliqué deux couches de peinture acrylique blanche aspect lisse (finition mate).

2.8.1.4 SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES APPARENTES

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse (finition satinée).

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Sans objet.

2.8.4 TENTURES (tissus, toiles plastifiées, etc.)

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 BLOC EVIER, ROBINETTERIE

Sans objet.

2.9.1.2 APPAREILS ET MOBILIER

Sans objet.

2.9.1.3 EVACUATION DES DECHETS

Sans objet.

2.9.1.4 ARMOIRE SECHE LINGE

Sans objet.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

- Piquage regard en extérieur avec robinet d'arrêt, manchette en attente pour positionnement d'un compteur de classe C et détendeur si nécessaire.

- Distribution en tube PER ou cuivre (au choix du Maître d'ouvrage).

2.9.2.2 DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE COLLECTIVE ET COMPTAGE

Sans objet.

2.9.2.3 PRODUCTION D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE

La production et la distribution d'eau chaude individuelle seront réalisées par une Pompe à Chaleur Air /Eau de marque ATLANTIC Alféa Extenso Duo+ ou équivalent.

2.9.2.4 EVACUATIONS

Evacuations EU-EV par tuyaux PVC jusqu'aux chutes verticales.

2.9.2.5 DISTRIBUTION DU GAZ

Sans objet.

2.9.2.6 BRANCHEMENTS EN ATTENTE

- lave-linge : évacuation en PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en attente dans buanderie (suivant plans).

- lave-vaisselle : évacuation PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en cuisine.

2.9.2.7 APPAREILS SANITAIRES

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant plans :

Les salles de bains seront équipées :

○ d'une baignoire en acrylique KHEOPS 3 de marque IDEAL STANDARD, de largeur 0,80 m et de longueur 1,70 m, avec tablier en carreaux de plâtre hydrofuge revêtu de faïence y compris trappe de visite, ou équivalent.

○ d'un meuble simple vasque (largeur suivant plan) de type DEUZZIO Square de chez CHENE VERT, coloris au choix du Maître d'ouvrage, avec un plan vasque, un

caisson 1 tiroir+1 niche, avec panneau miroir et bandeau avec point(s) lumineux, ou équivalent.

Les W-C seront équipés :

- d'un WC suspendu, cis réservoir, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, PATIO de marque JACOB DELAFON ou équivalent (cis bâti support).
- Lavabo : les WC à RDC seront équipés d'un lavabo de type PATIO ODEON UP (droit) de chez JACOB DELAFON ou équivalent (Eau froide et Eau chaude).

2.9.2.8 ROBINETTERIE

La robinetterie des salles de bains et des salles d'eau sera chromée de type mitigeur CONCETTO de marque GROHE ou équivalent, sauf pour les baignoires qui seront équipées de robinetterie thermostatique GROHTHERM 1000 COSMOPOLITAN de marque GROHE ou équivalent. Les lavabos seront équipés de mitigeurs sans tirette de vidage de marque GROHE modèle EUROSMArt ou équivalent.

2.9.2.9 ACCESSOIRES DIVERS

Sans objet.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 TYPE D'INSTALLATION

Installation conforme à la norme NF C 15-100

2.9.3.2 PUISSANCE A DESSERVIR

Puissance : 6 à 12 kW par logement

Recommandation importante : BOUYGUES IMMOBILIER recommande aux propriétaires et à leurs locataires de se conformer étroitement aux règles de sécurité en vigueur en cas d'installation d'appareils et d'équipements électriques. En outre, nous attirons leur attention sur l'obligation d'équiper les salles de bains et toilettes d'appareils d'éclairage et armoire de toilettes de classe 2.

2.9.3.3 EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

L'appareillage sera de type LIVINGLIGHT Blanc de chez ARNOULD ou équivalent. Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclipse. Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires.

- ❖ Réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées :
- ❖ Installation d'une prise de courant à proximité de l'interrupteur d'éclairage et à hauteur identique dans toutes les pièces constituant l'unité de vie des logements adaptés (séjour, cuisine, 1 chambre si existante à ce niveau, 1 salle d'eau si existante à RDC et 1 WC à RDC).
- Le dispositif de commande d'éclairage sera situé à l'entrée à l'intérieur de chaque pièce. Dans les SDB et SDE, le dispositif de commande peut, pour respecter les règles liées aux volumes, être disposé à l'extérieur.
- Les prises de courant pourront éventuellement être regroupées en prises doubles.
- L'équipement de chaque pièce sera conforme à la norme C 15-100 (décembre 2002)

2.9.3.4 SONNERIE DE PORTE PALIERE

Un bouton poussoir à proximité de la porte palière et sonnerie incorporée au tableau électrique.

2.9.3.5 RESEAU DE COMMUNICATION

L'ensemble des prises RJ45 prévues à l'article 2.9.3.3 sont reliées à un coffret de communication situé dans la gaine technique logement à proximité du tableau électrique.

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -12°C

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure minimale de -12°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 20°C et les autres à + 19°C.

2.9.4.2 CHAUFFAGE ELECTRIQUE

2.9.4.2.1 Type d'installation

L'installation réalisant le chauffage et l'Eau Chaude Sanitaire sera de type Pompe à Chaleur Air/Eau avec appoint électrique.

L'installation de chauffage des salles de bains et salles d'eau sera de type électrique individuel.

2.9.4.2.2 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage des pièces principales sera réalisée grâce à des radiateurs constitués de panneaux en acier peint en usine, fixés par consoles sur les parois.

Référence produit : ACOVA FASSANE ou équivalent dans toutes les pièces.

Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance.

Le chauffage des SDE et SDB sera assuré par des sèche serviettes type FASSANE SPA de chez ACOVA ou équivalent, non piloté par l'horloge de programmation.

2.9.4.3 CHAUFFAGE GAZ INDIVIDUEL

2.9.4.3.1 Type d'installation

Sans objet.

2.9.4.3.2 Appareils d'émission de chaleur gaz

Sans objet.

2.9.4.4 CONDUITS DE FUMEE

Sans objet.

2.9.4.5 CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée avec extraction de l'air vicié par les pièces humides.

2.9.4.6 CONDUITS ET PRISES D'AIR FRAIS

Entrées d'air frais dans les séjours et chambres incorporées aux menuiseries extérieures suivant le principe de ventilation retenu (simple flux), calcul du bureau d'études thermiques et validation par l'organisme de contrôle.

2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1 PLACARD

Le placard du dégagement de l'étage sera équipé d'un aménagement tablette chapelière + tringle de marque COULIDOOR ou équivalent et les autres placards d'un aménagement 2/3 penderie + 1/3 étagères de marque COULIDOOR type RANGECO ou équivalent.

2.9.5.2 PIECES DE RANGEMENT

Sans objet.

2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 RADIO TV

Une prise télévision dans le séjour et dans la chambre principale pour réception des chaînes analogiques hertzienne et la TNT(chaines gratuites).

2.9.6.2 TELEPHONE

Une prise de communication reliée à l'installation principale sera placée dans le séjour et chaque chambre.

2.9.6.3 COMMANDE D'OUVERTURE de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Sans objet.

2.9.7 AUTRES EQUIPEMENTS

Sans objet.

2.10 LOCAUX COMMERCIAUX

Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CELLIERS

3.1.1 MURS ET CLOISONS

Sans objet.

3.1.2 PLAFONDS

Sans objet.

3.1.3 SOLS

Sans objet.

3.1.4 PORTES D'ACCES

Sans objet.

3.1.5 VENTILATION

Sans objet.

3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet.

3.2 PARKINGS COUVERTS (garages)

3.2.1 MURS ET CLOISONS

Murs et cloisons en blocs agglomérés de ciment revêtu d'un enduit hydraulique de teinte au choix de l'architecte.

3.2.2 PLAFONDS

Plafond constitué des éléments de charpente support de la couverture en bac acier.

3.2.3 SOLS

Sols réalisés en enrobés ou en béton brut au choix du maître d'ouvrage.

3.2.4 PORTES D'ACCES

Portes basculantes à ouverture électrique automatisée.

3.2.5 VENTILATION

Sans objet

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

2 points lumineux sur va et vient.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOL

Les parkings extérieurs seront réalisés en enrobés.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Délimitation au sol par peinture blanche.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Repérage par numérotation.

3.3.4 SYSTEME CONDAMNATION L'ACCES

La résidence sera close par le biais de deux portails électriques automatiques.

3.4 JARDINS PRIVATIFS

3.4.1 PLANTATIONS

Suivant plan d'aménagement de l'architecte paysagiste.

3.4.2 CLOTURES

Suivant plan d'aménagement de l'architecte paysagiste.

3.4.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Suivant plan d'aménagement du BET VRD.

3.4.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Un robinet de puisage par maison à RDC côté jardin.

3.5 TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS

3.5.1 SEPARATIFS ENTRE TERRASSES

Idem paragraphe 2.7.3

3.5.2 SOLS

Revêtements en béton désactivé.

3.5.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Une prise étanche et un point lumineux sur simple allumage par terrasse.

3.5.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Idem paragraphe 3.4.4.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS

Sans objet.

4.1.2 PAROIS

Sans objet.

4.1.3 PLAFONDS

Sans objet.

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Sans objet

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de marque VISOREX ou RENZ ou équivalent, seront encastrées dans un muret technique suivant plans.

Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées

4.1.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Sans objet.

4.1.8 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGES

4.2.1 SOLS

Sans objet.

4.2.2 MURS

Sans objet.

4.2.3 PLAFONDS

Sans objet.

4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.2.5 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.6 PORTES

Sans objet.

4.2.7 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

sans objet

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Les circulations décrites dans ce chapitre, sont uniquement les circulations piétonnes d'accès, tels que sas et couloirs, (à l'exception des sols décrits au chapitre 3.1 et 3.2)

4.3.1 SOLS

Sans objet

4.3.2 MURS

Sans objet

4.3.3 PLAFONDS

Sans objet

4.3.4 PORTES D'ACCES

Sans objet

4.3.5 RAMPE D'ACCES POUR VEHICULES

Sans objet

4.3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Sans objet

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 SOLS

Sans objet.

4.4.2 MURS

Sans objet.

4.4.3 PLAFONDS

Sans objet.

4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTRE MARCHES)

Sans objet.

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Sans objet.

4.4.6 ECLAIRAGE

Sans objet.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 GARAGE A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

Sans objet.

4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

Sans objet.

4.5.3 SECHOIRS COLLECTIF

Sans objet.

4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENTS ET D'ENTRETIEN

Sans objet

4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet

4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE REUNION

Sans objet

4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet - Des Containers semi enterrés sont situés chemin de Crozette.

4.7.2 CHAUFFERIE

Sans objet

4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet

4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS

Sans objet

4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.

Localisation suivant prescriptions Erdf

4.7.6 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet.

4.7.7 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Sans objet.

4.7.8 LOCAL EAU

Sans objet.

4.7.9 CONCIERGERIE

Sans objet

4.7.10 EQUIPEMENTS DIVERS

Sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Sans objet

5.3 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

Sans objet

5.4 TELECOMMUNICATIONS

5.4.1 TELEPHONE

Raccordement depuis la chambre de tirage située en limite de propriété jusqu'aux logements.

5.4.2 ANTENNES TV ET RADIO

Idem article 2.9.6.1

5.5 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Voir article 4.7.1

5.6 VENTILATION DES LOCAUX

Sans objet.

5.7 ALIMENTATION EN EAU

5.7.1 COMPTAGES GENERAUX

Le comptage posé par le service concessionnaire sera situé dans un regard extérieur sous voirie.

5.7.2 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet.

5.7.3 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.7.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

La distribution secondaire sera réalisé depuis le regard extérieur. Sur chaque piquage sera mis en place une manchette en attente d'un compteur individuel de classe C à la charge de l'acquéreur.

5.8 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.9 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.9.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Sans objet.

5.9.2 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.9.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Pour chaque maison, l'alimentation se fera depuis le coffret de coupure extérieur jusqu'au tableau d'abonné dans lequel se trouvera un compteur individuel.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

6.1 VOIRIES ET PARKING

6.1.1 VOIRIES D'ACCES

Voirie en enrobés suivant plan VRD.

6.1.2 TROTTOIRS

Suivant plans VRD.

6.1.3 PARKINGS VISITEURS

Places dédiées aux visiteurs en enrobés: localisation suivant plans.

6.2 CIRCULATION PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Les cheminements d'accès aux entrées seront réalisés suivant le plan d'aménagement des espaces extérieurs.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 AIRES DE REPOS

Sans objet.

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Suivant plan d'aménagements des espaces verts.

6.3.3 ENGAZONNEMENT

Localisation suivant plan des espaces verts.

6.3.4 ARROSAGE

Bouches d'arrosages prévues dans espaces collectifs communs.

6.3.5 BASSINS DECORATIFS

Bassin de baignade prévu suivant localisation sur plan des aménagements extérieurs.

6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE

Suivant plan d'aménagement extérieur.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 SOL

Sans objet

6.4.2 EQUIPEMENTS

Sans objet

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Suivant plan d'aménagements des espaces extérieurs.

6.6 CLOTURES

6.6.1 SUR RUE

Suivant plan des aménagements extérieurs.

6.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Suivant plan d'aménagement des espaces extérieurs.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 CHAUFFAGE URBAIN

Sans objet.

6.7.2 GAZ

Sans objet.

6.7.3 EAU

Alimentation depuis le domaine public.

6.7.4 ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

Raccordement au réseau BT suivant prescriptions Erdf.

6.7.5 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Installation selon la réglementation incendie par la copropriété.

6.7.6 EGOUTS

Raccordement au réseau public par canalisation PVC et suivant prescriptions de la CCBC.

6.7.7 EPURATION DES EAUX

Sans objet.

6.7.8 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau mutualisé téléphonique.

6.7.9 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet.

6.7.10 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Evacuation des eaux de pluie vers le réseau public via une rétention afin de limiter le débit de fuite.

Réserves :

En cours de travaux des modifications pourront être apportées à ce descriptif suite à des impératifs techniques, mettant le constructeur dans l'obligation de renoncer à tel matériel, matériaux ou telle composition.

Dans ce cas, matériel ou matériaux nouveaux, disposition nouvelle, seront de qualité équivalente à ceux supprimés ou modifiés.

Fait, à

Le VENDEUR

Le RESERVATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

EXPRESSION

Une collection **Bouygues Immobilier**

Collection EXPRESSION - Logements Individuels

« BELVEDERES »
route des Repingons
74140 MESSERY

NOTICE DESCRIPTIVE SERIE NOTAIRE Maisons réhabilitées
Indice A du 24/03/2015
(Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

Nom du Client :

.....
Adresse du Client :

.....

Dans le respect de son engagement à l'échelle nationale, Bouygues Immobilier a privilégié l'aspect environnemental dans la conception du projet « BELVEDERES » ceci en vue d'obtenir un projet aux performances énergétiques élevées. En effet, les différents moyens mis en œuvre sur ce projet permettront de respecter la nouvelle réglementation thermique RT2012 pour le neuf et la réglementation RT Existant pour les réhabilitations qui sont décrites dans cette notice.

GENERALITES

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles seront construits les 5 maisons réhabilitées en accession libre du programme de 37 logements «BELVEDERES» à MESSERY.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), et la Réglementation Thermique 2005 pour l'Existant.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison des maisons.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE (surface créée)

1.1.1 FOUILLES

- Terrassement, blindages suivant nécessité du site.
- Évacuation des terres excédentaires aux décharges appropriées.

1.1.2 FONDATIONS

- Par semelles superficielles filantes ou isolées, puits, ou fondations profondes etc. suivant prescriptions du géotechnicien, du bureau d'étude structures et validation par l'organisme de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

Nota : les épaisseurs et les armatures seront fonction des calculs de l'ingénieur béton armé.

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

1.2.1.1 MURS PERIPHERIQUES

Sans objet.

1.2.1.2 MURS DE REFENDS

Sans objet.

1.2.2 MURS DE FAÇADES

1.2.2.1. Partie courante

La structure existante est réalisée en blocs d'agglomérés de ciment et sera doublée intérieurement par un complexe isolant constitué d'un polystyrène (épaisseur et densité suivant étude du thermicien) et d'une plaque de plâtre.

La structure neuve à RDC sera réalisée en béton cellulaire épaisseur 25cm suivant calcul du bureau d'études structures, doublés intérieurement par un complexe isolant constitué d'un polystyrène (épaisseur et densité suivant étude du thermicien) et d'une plaque de plâtre ou en ossature bois suivant localisation. Certains voiles de façades seront réalisés en béton armé (suivant étude structure) et seront doublés extérieurement par une laine minérale ou un polystyrène expansé (épaisseur et densité suivant étude du thermicien) suivant leur localisation.

Revêtement de type Enduit monocouche hydraulique ou Vêture (tons et finitions au choix de l'Architecte).

1.2.2.2. Allèges ditto 1.2.2.1.

1.2.2.3. Trumeaux ditto 1.2.2.1.

1.2.2.4. Encadrement des baies

Bavette aluminium ou appuis béton préfabriqué débordants pour les pièces d'appui des fenêtres (suivant localisation).

1.2.3 MURS PIGNONS

Idem paragraphe 1.2.2.1.

Notice Indice A du 24/03/2015

1.2.4 MURS MITOYENS

Idem paragraphe 6.6.2.

1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

Sans objet.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Sans objet.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

1.2.7.1. Entre locaux privatifs

Idem paragraphe 1.2.6.

1.2.7.2. Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, hall et locaux divers)

Sans objet.

1.2.7.3. Entre locaux privatifs et comble technique

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 DALLAGES

Dalle béton existante à RDC de l'existant. Sur l'extension neuve il sera réalisé un dallage en béton armé ou radier (épaisseur et ferrailage suivant calcul du bureau d'études structure) coulé sur forme compactée.

1.3.2 PLANCHERS

1.3.2.1 Planchers sur étages courants

Plancher existant en poutrelles-hourdis avec dalle de compression béton sur la partie existante.

Réserve de sol sur l'ensemble des pièces à RDC pour revêtements de sol scellés. A l'étage, les planchers recevront directement (sans chape) un parquet contrecollé en pose flottante ou un carrelage collé suivant localisation.

1.3.2.2 Planchers sous terrasse

Le plancher sous la terrasse de l'étage sera composé du plancher hourdis existant avec complément Béton Armé suivant localisation.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX CHAUFFES

Sans objet.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront constituées d'une ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre, compris un isolant (laine minérale), le tout d'une épaisseur totale de 72 mm.

1.4.2 PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

De même nature que celles entre pièces principales.

Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement des cloisons sera en plaque de plâtre hydrofuge.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

Le séjour, l'entrée, les placards attenants seront revêtus au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent.
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les chambres et placards attenants. le dégagement de l'étage seront revêtus :

- d'un parquet contrecollé épaisseur 13 mm, avec parement de bois noble 3,4mm, support HDF Hydrofuge de chez COMPAGNIE FRANCAISE DU PARQUET (CFP - Morin Parquet) collection Phyléa 70, ou équivalent. Essences au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront assorties.

2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Les sols de la cuisine seront revêtus au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les W-C, les salles de bains, les salles d'eau seront revêtues au choix :

- d'un carrelage, format 45*45 de chez NOVOCERAM collection QUEBEC, CHAMADE, EXPRESSION ou équivalent
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

Nota : Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies prédéfinies et figées.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENT

Entrée = idem séjour

Dégagement = idem chambres

2.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS

Sans objet.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Pour les Salles de bains ou les Salles d'eau, il sera posé de la faïence murale, sur tous murs et toute hauteur (y compris façade et éventuelle paillasse de baignoire, et socle du receveur de douche et sur le tablier de baignoire) :

- de format 25*45 de chez NOVOCERAM, collection CRYSTAL, MADRAS ou ESPRIT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
avec le listel assorti collection LEVIS ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies prédéfinies et figées.

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1 PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Certaines pièces recevront des faux plafonds composés d'une plaque de plâtre vissée sur ossature métallique pour permettre le passage de canalisation de ventilation (VMC, chutes eaux usées et eaux vannes - localisation suivant plans).

2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Sans objet.

2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS

Sans objet.

2.3.4 SOUS FACE DES BALCONS

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Menuiseries bois alu ouvrant à la française ou coulissante (localisation suivant plan). Teinte intérieure et extérieure au choix de l'architecte.
Double vitrage iso-thermique (4/16/4).

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Idem paragraphe 2.4.1.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies de toutes les pièces principales à rez-de-chaussée et en étage seront équipées soit de volets roulants à lames PVC ou aluminium (suivant prescription du fabricant), avec motorisation et commande centralisée.

En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif anti soulèvement.

2.5.2 PIECES DE SERVICE

Toutes les baies (sauf baies de cage escalier, SDB, SDE et W-C) seront équipées de volets roulants à lames PVC ou aluminium (suivant prescriptions du fabricant), avec motorisation et commande centralisée.

En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif anti soulèvement.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Huisseries métalliques ou bois (au choix du maître d'ouvrage) pour l'ensemble des portes de communication intérieure. Huisseries métalliques à reprise de doublage pour les portes palières.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront postformées rainurées alvéolaires de chez MALERBA ou JELD'WEN, modèle Moderna Horizon ou Fiber Lounge, ou équivalent, à recouvrement, finition au choix du Maître d'ouvrage. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace de type ARTIS ou MUZE, finition au choix du Maître d'ouvrage, de chez VACHETTE ou équivalent, avec condamnation à verrou pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau, et équipées de bec de cane pour les autres pièces.

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Sans objet.

2.6.4 PORTES PALIERES

Les portes d'entrée seront du type ATHENA Anti-effraction Label BP1 de chez MALERBA finition Linea Zen, ou équivalent.

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace de type MUZE ou ARTIS, finition au choix du Maître d'ouvrage, de chez VACHETTE ou équivalent, avec protecteur de cylindre, d'un ensemble serrure 5 points A2P** et cylindre type radial NT+ de chez VACHETTE ou équivalent et d'un seuil en bois.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS

Les façades des placards seront constituées de panneaux coulissants ou pivotants pour les largeurs inférieures à 1.00m, en mélaminé de 16mm et profils alu laqué blanc, collection PRESTIGE de marque COULIDOOOR, Coloris au choix du Maître d'ouvrage.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENTS

Sans objet.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGE

Sans objet.

2.6.8 ESCALIERS

Escalier bois avec marches et contremarches répondant la réglementation PMR en vigueur. Essence et teinte au choix de l'architecte.

2.7 SERRURERIE ET GARDE CORPS

2.7.1 GARDE CORPS ET BARRES D'APPUI

Sans objet.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Si nécessaire, elles seront en métal laqué, conformément aux plans architecte.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Les séparatifs des terrasses à RDC (entre maisons A3 et A4), hauteur minimum 2,00 m, seront réalisés en métal laqué d'usine avec remplissage bois conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 SUR MENUISERIES

Sans objet.

2.8.1.2 SUR FERMETURES ET PROTECTIONS

Sans objet.

2.8.1.3 SUR SERRURERIE

Voir article 2.7.1

2.8.1.4 SUR SOUS FACE ET RIVES DES BALCONS

Sans objet.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.1.1 SUR MENUISERIES

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse (finition satinée)

2.8.1.2 SUR MURS

Il sera appliqué deux couches de peinture acrylique blanche aspect lisse (finition mate en pièces sèches ou satinée en pièces humides).

2.8.1.3 SUR PLAFONDS

Il sera appliqué deux couches de peinture acrylique blanche aspect lisse (finition mate).

2.8.1.4 SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES APPARENTES

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse (finition satinée).

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Sans objet.

2.8.4 TENTURES (tissus, toiles plastifiées, etc.)

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 BLOC EVIER, ROBINETTERIE

Sans objet.

2.9.1.2 APPAREILS ET MOBILIER

Sans objet.

2.9.1.3 EVACUATION DES DECHETS

Sans objet.

2.9.1.4 ARMOIRE SECHE LINGE

Sans objet.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

- Piquage regard en extérieur avec robinet d'arrêt, manchette en attente pour positionnement d'un compteur de classe C et détendeur si nécessaire.

- Distribution en tube PER ou cuivre (au choix du Maître d'ouvrage).

2.9.2.2 DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE COLLECTIVE ET COMPTAGE

Sans objet.

2.9.2.3 PRODUCTION D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE

La production et la distribution d'eau chaude individuelle seront réalisées par un ballon d'eau chaude électrique de marque ATLANTIC ou équivalent.

2.9.2.4 EVACUATIONS

Evacuations EU-EV par tuyaux PVC jusqu'aux chutes verticales.

2.9.2.5 DISTRIBUTION DU GAZ

Sans objet.

2.9.2.6 BRANCHEMENTS EN ATTENTE

- lave-linge : évacuation en PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en attente dans salle de bains (suivant plans).

- lave-vaisselle : évacuation PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en cuisine.

2.9.2.7 APPAREILS SANITAIRES

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant plans :

Les salles de bains seront équipées :

o d'une baignoire en acrylique KHEOPS 3 de marque IDEAL STANDARD, de largeur 0,80 m et de longueur 1,70 m, avec tablier en carreaux de plâtre hydrofuge revêtu de faïence y compris trappe de visite, ou équivalent.

o d'un meuble simple vasque (largeur suivant plan) de type DEUZZIO Square de chez CHENE VERT, coloris au choix du Maître d'ouvrage, avec un plan vasque, un

caisson 1 tiroir +1 niche, avec panneau miroir et bandeau avec point(s) lumineux, ou équivalent.

Les W-C seront équipés :

o d'un WC suspendu, cis réservoir, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, PATIO de marque JACOB DELAFON ou équivalent (cis bâti support).

2.9.2.8 ROBINETTERIE

La robinetterie des salles de bains et des salles d'eau sera chromée de type mitigeur CONCETTO de marque GROHE ou équivalent, sauf pour les baignoires et les douches qui seront équipées de robinetterie thermostatique GROHTHERM 1000 COSMOPOLITAN de marque GROHE ou équivalent.

2.9.2.9 ACCESSOIRES DIVERS

Sans objet.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 TYPE D'INSTALLATION

Installation conforme à la norme NF C 15-100

2.9.3.2 PUISSANCE A DESSERVIR

Puissance : 6 à 12 kW par logement

Recommandation importante : BOUYGUES IMMOBILIER recommande aux propriétaires et à leurs locataires de se conformer étroitement aux règles de sécurité en vigueur en cas d'installation d'appareils et d'équipements électriques. En outre, nous attirons leur attention sur l'obligation d'équiper les salles de bains et toilettes d'appareils d'éclairage et armoire de toilettes de classe 2.

2.9.3.3 EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

L'appareillage sera de type LIVINGLIGHT Blanc de chez ARNOULD ou équivalent.

Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclipse.

Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires.

- Le dispositif de commande d'éclairage sera situé à l'entrée à l'intérieur de chaque pièce. Dans les SDB et SDE, le dispositif de commande peut, pour respecter les règles liées aux volumes, être disposé à l'extérieur.
- Les prises de courant pourront éventuellement être regroupées en prises doubles.
- L'équipement de chaque pièce sera conforme à la norme C 15-100 (décembre 2002)

2.9.3.4 SONNERIE DE PORTE PALIERE

Un bouton poussoir à proximité de la porte palière et sonnerie incorporée au tableau électrique.

2.9.3.5 RESEAU DE COMMUNICATION

L'ensemble des prises RJ45 prévues à l'article 2.9.3.3 sont reliées à un coffret de communication situé dans la gaine technique logement à proximité du tableau électrique.

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -12° C

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure minimale de -12° C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 20° C et les autres à + 19° C.

2.9.4.2 CHAUFFAGE ELECTRIQUE

2.9.4.2.1 Type d'installation

L'installation réalisant le chauffage sera de type radiateur électrique de marque ATLANTIC SOLIUS ou équivalent.

L'installation de chauffage des salles de bains et salles d'eau sera de type électrique individuel.

2.9.4.2.2 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage des pièces principales sera réalisée grâce à des radiateurs.

Référence produit : ATLANTIC Solius dans les chambres.

Le chauffage des SDE et SDB sera assuré par des sèche serviettes type FASSANE SPA de chez ACOVA ou équivalent, non piloté par l'horloge de programmation.

2.9.4.3 CHAUFFAGE GAZ INDIVIDUEL

2.9.4.3.1 Type d'installation

Sans objet.

2.9.4.3.2 Appareils d'émission de chaleur gaz

Sans objet.

2.9.4.4 CONDUITS DE FUMEE

Conduit de fumée du poêle à granulés bois de marque POUJOLAT ou équivalent.

2.9.4.5 CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée avec extraction de l'air vicié par les pièces humides.

2.9.4.6 CONDUITS ET PRISES D'AIR FRAIS

Entrées d'air frais dans les séjours et chambres incorporées aux menuiseries extérieures suivant le principe de ventilation retenu (simple flux), calcul du bureau d'études thermiques et validation par l'organisme de contrôle.

2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1 PLACARD

Le placard du dégagement de l'étage sera équipé d'un aménagement tablette chapelière + tringle de marque COULIDOOR ou équivalent et les autres placards d'un aménagement 2/3 penderie + 1/3 étagères de marque COULIDOOR type RANGECO ou équivalent.

2.9.5.2 PIECES DE RANGEMENT

Sans objet.

2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 RADIO TV

Une prise télévision dans le séjour et dans la chambre principale pour réception des chaînes analogiques hertziennes et la TNT (chaînes gratuites).

2.9.6.2 TELEPHONE

Une prise de communication reliée à l'installation principale sera placée dans le séjour et chaque chambre.

2.9.6.3 COMMANDE D'OUVERTURE de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Sans objet.

2.9.7 AUTRES EQUIPEMENTS

Sans objet.

2.10 LOCAUX COMMERCIAUX

Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CELLIERS

3.1.1 MURS ET CLOISONS

Sans objet.

3.1.2 PLAFONDS

Sans objet.

3.1.3 SOLS

Sans objet.

3.1.4 PORTES D'ACCES

Sans objet.

3.1.5 VENTILATION

Sans objet.

3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet.

3.2 PARKINGS COUVERTS (garages)

3.2.1 MURS ET CLOISONS

Murs et cloisons en blocs agglomérés de ciment revêtu d'un enduit hydraulique de teinte au choix de l'architecte.

3.2.2 PLAFONDS

Plafond constitué des éléments de charpente support de la couverture en bac acier.

3.2.3 SOLS

Sols réalisés en enrobés ou en béton brut au choix du maître d'ouvrage.

3.2.4 PORTES D'ACCES

Portes basculantes à ouverture électrique automatisée.

3.2.5 VENTILATION

Sans objet

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Un point lumineux sur simple allumage. 1 PC16A

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOL

Les parkings extérieurs seront réalisés en enrobés.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Délimitation au sol par peinture blanche.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Repérage par numérotation.

3.3.4 SYSTEME CONDAMNATION L'ACCES

La résidence sera close par le biais de deux portails électriques automatiques.

3.4 JARDINS PRIVATIFS

3.4.1 PLANTATIONS

Suivant plan d'aménagement de l'architecte paysagiste.

3.4.2 CLOTURES

Suivant plan d'aménagement de l'architecte paysagiste.

3.4.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Suivant plan d'aménagement du BET VRD.

3.4.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Un robinet de puisage par maison à RDC côté jardin.

3.5 TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS

3.5.1 SEPARATIFS ENTRE TERRASSES

Idem paragraphe 2.7.3

3.5.2 SOLS

Revêtements en béton désactivé.

3.5.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Une prise étanche et un point lumineux sur simple allumage par terrasse.

3.5.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Idem paragraphe 3.4.4.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS

Sans objet.

4.1.2 PAROIS

Sans objet.

4.1.3 PLAFONDS

Sans objet.

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Sans objet

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de marque VISOREX ou RENZ ou équivalent, seront encastrées dans un muret technique suivant plans.

Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées

4.1.7 TABLEAU D’AFFICHAGE

Sans objet.

4.1.8 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE,COULOIRS ET PALIERS D’ETAGES

4.2.1 SOLS

Sans objet.

4.2.2 MURS

Sans objet.

4.2.3 PLAFONDS

Sans objet.

4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.2.5 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.6 PORTES

Sans objet.

4.2.7 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

sans objet

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Les circulations décrites dans ce chapitre, sont uniquement les circulations piétonnes d'accès, tels que sas et couloirs, (à l'exception des sols décrits au chapitre 3.1 et 3.2)

4.3.1 SOLS

Sans objet

4.3.2 MURS

Sans objet

4.3.3 PLAFONDS

Sans objet

4.3.4 PORTES D'ACCES

Sans objet

4.3.5 RAMPE D'ACCES POUR VEHICULES

Sans objet

4.3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Sans objet

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 SOLS

Sans objet.

4.4.2 MURS

Sans objet.

4.4.3 PLAFONDS

Sans objet.

4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTRE MARCHES)

Sans objet.

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Sans objet.

4.4.6 ECLAIRAGE

Sans objet.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 GARAGE A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

Sans objet.

4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

Sans objet.

4.5.3 SECHOIRS COLLECTIF

Sans objet.

4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENTS ET D'ENTRETIEN

Sans objet

4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet

4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE REUNION

Sans objet

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet : Containers semi enterrés situés chemin de Crozette.

4.7.2 CHAUFFERIE

Sans objet

4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet

4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS

Sans objet

4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.

Localisation suivant prescriptions Erdf

4.7.6 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet.

4.7.7 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Sans objet.

4.7.8 LOCAL EAU

Sans objet.

4.7.9 CONCIERGERIE

Sans objet

4.7.10 EQUIPEMENTS DIVERS

Sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Sans objet

5.3 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

Sans objet

5.4 TELECOMMUNICATIONS

5.4.1 TELEPHONE

Raccordement depuis la chambre de tirage située en limite de propriété jusqu'aux logements.

5.4.2 ANTENNES TV ET RADIO

Idem article 2.9.6.1

5.5 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Voir article 4.7.1

5.6 VENTILATION DES LOCAUX

Sans objet.

5.7 ALIMENTATION EN EAU

5.7.1 COMPTAGES GENERAUX

Le comptage posé par le service concessionnaire sera situé dans un regard extérieur sous voirie.

5.7.2 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet.

5.7.3 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.7.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

La distribution secondaire sera réalisé depuis le regard extérieur. Sur chaque piquage sera mis en place une manchette en attente d'un compteur individuel de classe C à la charge de l'acquéreur.

5.8 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.9 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.9.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Sans objet.

5.9.2 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.9.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Pour chaque maison, l'alimentation se fera depuis le coffret de coupure extérieur jusqu'au tableau d'abonné dans lequel se trouvera un compteur individuel.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

6.1 VOIRIES ET PARKING

6.1.1 VOIRIES D'ACCES

Voirie en enrobés suivant plan VRD.

6.1.2 TROTTOIRS

Suivant plans VRD.

6.1.3 PARKINGS VISITEURS

Places dédiées aux visiteurs en enrobés: localisation suivant plans.

6.2 CIRCULATION PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Les cheminements d'accès aux entrées seront réalisés suivant le plan d'aménagement des espaces extérieurs.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 AIRES DE REPOS

Sans objet.

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Suivant plan d'aménagements des espaces verts.

6.3.3 ENGAZONNEMENT

Localisation suivant plan des espaces verts.

6.3.4 ARROSAGE

Bouches d'arrosages prévues dans espaces collectifs communs.

6.3.5 BASSINS DECORATIFS

bassin de baignade prévu suivant localisation sur plan des aménagements extérieurs.

6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE

Suivant plan d'aménagement extérieur.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 SOL

Sans objet

6.4.2 EQUIPEMENTS

Sans objet

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Suivant plan d'aménagements des espaces extérieurs.

6.6 CLOTURES

6.6.1 SUR RUE

Suivant plan des aménagements extérieurs.

6.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Suivant plan d'aménagement des espaces extérieurs.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 CHAUFFAGE URBAIN

Sans objet.

6.7.2 GAZ

Sans objet.

6.7.3 EAU

Alimentation depuis le domaine public.

6.7.4 ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

Raccordement au réseau BT suivant prescriptions Erdf.

6.7.5 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Sans objet.

6.7.6 EGOUTS

Raccordement au réseau public par canalisation PVC et suivant prescriptions de la CCBC.

6.7.7 EPURATION DES EAUX

Sans objet.

6.7.8 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau mutualisé téléphonique.

6.7.9 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet.

6.7.10 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Evacuation des eaux de pluie vers le réseau public via une rétention afin de limiter le débit de fuite.

Réserves :

En cours de travaux des modifications pourront être apportées à ce descriptif suite à des impératifs techniques, mettant le constructeur dans l'obligation de renoncer à tel matériel, matériaux ou telle composition.

Dans ce cas, matériel ou matériaux nouveaux, disposition nouvelle, seront de qualité équivalente à ceux supprimés ou modifiés.

Fait, à

Le VENDEUR

Le RESERVATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »